



**HAL**  
open science

## **La mobilisation des objets et des hommes : lampes de mine et registres de justification des catastrophes. Le bassin minier de Haute-Saône**

Noël Barbe

### **► To cite this version:**

Noël Barbe. La mobilisation des objets et des hommes : lampes de mine et registres de justification des catastrophes. Le bassin minier de Haute-Saône. Formes de mobilisation dans les régions d'activités minières, May 2000, Béthume, France. pp.291-296. <halshs-00110404>

**HAL Id: halshs-00110404**

**<https://shs.hal.science/halshs-00110404v1>**

Submitted on 27 Oct 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La mobilisation des objets et des hommes : lampes de mine et registres de justification des catastrophes. Le bassin minier de Haute-Saône

Paru dans Jean-Claude Rabier (ed.), *Formes de mobilisation dans les régions d'activités minières. Actes du Colloque International de Béthune 24, 25, 26 mai 2000*, Lille : IFRESI, p.291-296.

Comme tous les bassins houillers, Ronchamp, petit bassin minier, situé en Franche-Comté, au nord du département de la Haute Saône, exploité de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1958, a été le théâtre de nombreuses catastrophes. Nous pourrions appliquer aux documents produits par ces catastrophes -et nous servant à les produire aujourd'hui- une grille de lecture empruntée à la technologie culturelle ou du moins à celle qui est défendue par Robert Cresswell au nom du besoin de rigueur de l'anthropologie<sup>1</sup>.

Mais notre propos ne sera pas de déterminer ce qui relèverait dans les catastrophes de la nature ou de la culture, mais plutôt de voir la façon dont un objet joue un rôle central, crucial dans les épreuves d'attribution des responsabilités des catastrophes et dans leur naturalisation/culturalisation ou plutôt dans la construction de natures et de cultures. Dans ce pivotement du regard, il ne s'agit pas en effet d'expliquer un fait technique par la nature, le discours technique étant mesuré dans son écart à cette nature. Il s'agit de prendre au sérieux le discours technique définissant des natures et des cultures, discours se situant et se construisant dans le cadre de différents dispositifs constitués. Ce ne serait plus la nature qui expliquerait l'erreur technique, mais la désignation de l'erreur technique qui serait l'opérateur de la distinction opérée par les acteurs entre nature et culture<sup>2</sup>.

Cet objet matériel, qui me semble jouer un rôle majeur, parce qu'il est mobilisé comme point d'appui dans l'exercice récurrent de l'attribution des responsabilités des catastrophe, est la lampe de mines.

La lampe de mine est un objet polysémique, selon le lieu du discours et les différents dispositifs où elle intervient. Liée à un individu, elle est au fond de la mine, garant de la vie de celui qui la porte. Son mouvement, aperçu dans un travers-banc ou un fonçage manifeste de celui des hommes. Elle témoigne de son absence à la lampisterie en cas de catastrophe<sup>3</sup>. Chaque mineur connaît le numéro de sa lampe même longtemps après la retraite. Elle sert également de pointeuse : les horaires de travail se calculent de la « lampe prise à la lampe rendue ». Il s'agit également d'un objet que l'on qualifie volontiers d'emblématique. Elle est posée à côté de la barrette et du pic dans les panoplies d'outils ou dans les décors des intérieurs mineurs. Elle figure sur les bannières et les papiers à en-tête syndicaux. Elle donne forme ou s'insère dans des compositions monumentales à la gloire du mineur. Une stèle édifée à Ronchamp en 1976, sur l'emplacement d'un ancien puits, par l'Amicale des

<sup>1</sup> « L'étude du technique donne des garanties. dans ce domaine, il est plus facile de tester les analyses où même les interprétations -ne serait-ce tout simplement qu'en raison de contraintes évidentes de la matière, qui empêchent par exemple d'enfoncer des clous avec un bâton de guimauve » dit Robert Cresswell (1999 : 144). Il s'agirait donc de tester -épreuve qui n'est pas sans danger d'ethnocentrisme- les connaissances ou les représentations de l'autochtone à un principe de réalité, à une nature, projet appuyé par une référence aux sciences naturelles.

<sup>2</sup> Ceci nous permet de plus d'accorder notre discours avec ce à quoi il a accès : des discours sur. Ce point de vue pourrait s'expliquer par les sources dont nous disposons, des archives et non des « faits ». Mais il se pose également « sur le terrain ». Cf. la question de la « description épaisse » chez Geertz (1998).

<sup>3</sup> Lors de la catastrophe de 1886 à Ronchamp, les sept derniers cadavres de mineurs remontés furent identifiés par le numéro de leur lampe.

Houillères lui emprunte son profil. Dans la mythologie du mineur comme avant-garde du prolétariat<sup>4</sup>, elle est le symbole de la marche vers le socialisme. Lors de la grande grève des mineurs des Asturies, en 1963, Jorge Semprun écrit : “ *En attendant, la lampe des mineurs éclaire un chemin d’avenir : lumière d’avant-garde* ”<sup>5</sup>.

Mais la lampe de mine -ou plutôt des lampes de mines- servent aussi à éclairer. Le fond de la mine, c’est tout d’abord la nuit et la noirceur de la matière qui amènent les novices à se cogner au toit, à se blesser contre les parois, à marquer au charbon leur corps de façon quasi-indélébile. “ *On s’enfonce dans une galerie. La nuit s’y fait, les lampes qu’on porte éclairent fort peu. (...) Les lampes petites, les formes s’agitant dans la nuit fumeuse, au fond de cette tranchée béante et noire* ” écrit Zola, relatant sa descente dans la fosse Renard à Denain en 1884 (E. Zola 1986 : 459-462). Cette citation si elle est littéraire, ne dit pas autre chose que des narrations des premières descentes, en tout cas telles qu’elles m’ont été faites. Dans cette nuit qui est, lors de la première descente, évoquée en des termes suggérant l’image bachelardienne du labyrinthe qui blesse (G. Bachelard 1948 : 185, 228), la première fonction de la lampe est d’éclairer.

Dans les mines de houille, cette fonction doit composer avec un danger, qui mettant en jeu sa vie à chaque descente, a participé à la construction de la mythologie du mineur, le grisou : “ *Il n’est pas de météore, quelque terrible qu’on le suppose, qui puisse être comparée à une inflammation de grisou. Que l’on imagine un de ces fléaux du ciel qui semblent avoir été inventés par la nature pour le châtement des hommes, un coup de foudre, un ouragan, un cyclone, une trombe, brûlant, renversant, détruisant tout sur leur passage, et l’on sera encore au-dessous des effets que peut produire une explosion du gaz des mines. Un coup de canon chargé à la mitraille et tiré à bout portant sur une compagnie ; une poudrière prenant feu au milieu d’un corps d’artificiers ; un gazomètre éclatant dans une usine, peuvent donner à peine une idée d’une inflammation de grisou surprenant tout à coup les mineurs* ” (L. Simonin 1867 : 171)<sup>6</sup>.

L’existence du grisou a été diversement interprétée. Au XVIIIe et XIXe siècle il est pensé comme une conséquence naturelle du processus de carbonification. Le grisou est du méthane, qui naît de la décomposition des végétaux à l’époque carbonifère. Concentré dans le charbon et les terrains environnants, il s’échappe pendant l’abattage du charbon pour se diluer dans l’atmosphère de la mine. Au-delà d’une concentration de 5%, il s’enflamme et devient détonnant en présence de l’oxygène de l’air et d’une flamme. Les mines de Ronchamp sont à plusieurs reprises, dans la littérature minéralogique, présentées comme grisouteuses. En 1912, le préfet de Haute Saône classe les quartiers desservis par les puits du Chanois, du Magny et Albert de Buyer comme des quartiers « franchement grisouteux ».

Le premier type de lampe employée à Ronchamp pour travailler dans les travaux du fond est la lampe dite “ *lampe rave* ” ou “ *La stéphanoise* ”. C’est une lampe à feu nu, la flamme n’étant pas isolée de l’atmosphère dans laquelle elle se trouve. Elle est interdite à partir du 1er

<sup>4</sup> Cette image fut successivement portée par les Républicains, les socialistes principalement guesdistes, le Parti Communiste Français et la Confédération Générale du travail. Cf. sur ce point B. Mattei 1987, p. 268-269

<sup>5</sup> Ce texte est publié avec ceux d’autres intellectuels, ainsi que des dessins d’artistes dans un volume collectif en 1964: *Asturias*. Picasso y donne un dessin d’un mineur avec sa lampe. Le produit de sa vente était destiné aux mineurs des Asturies engagés dans une longue grève dont les revendications étaient de meilleures conditions de travail mais aussi sous le régime franquiste, la liberté syndicale et le droit de grève. On peut lire dans la préface : “Chacune de ces pages est un cri qui va s’ajouter à tous les cris de l’Espagne, à cette clameur nationale qui demande la liberté, la démocratie claire et féconde que revendique un grand peuple”.

<sup>6</sup> On remarquera dans cette citation la manipulation des images mêlant la nature et la culture.

juillet 1824, à la suite de la catastrophe du puits Saint Louis, qui fait 20 morts et 16 blessés par une explosion de grisou provoquée par le contact entre la flamme de la lampe et le gaz. Les ouvriers devront se servir lampes dites à la Davy ou Davy. L'État prescrit le 21 janvier 1826 l'usage exclusif de lampes de sûreté sur le bassin houiller de Ronchamp-Champagney<sup>7</sup>, prescription tempérée plus tard par quelques dérogations. Il initie donc un dispositif conjoignant type de lampe-type d'usage et lieu. Avec la lampe Davy, la flamme n'est plus directement au contact de l'air mais enfermée dans une toile métallique. Trois barres métalliques elles-aussi, protègent ce treillis des chocs. Tout repose sur le principe de conductibilité des métaux et le maillage du treillis : il faut qu'il soit assez large pour que l'air arrive jusqu'à la flamme et assez serré pour refroidir les gaz brûlés afin qu'ils n'enflamment pas le grisou. Les fils métalliques ne doivent pas être trop fins pour ne pas s'échauffer trop vite et perdre ainsi leurs propriétés réfrigérantes. Par ailleurs si l'atmosphère est explosive, le gaz inflammable va brûler dans le treillis et *“ l'inflammation ne se communique point à l'air qui environne la cage ”*<sup>8</sup>..

Cette lampe est même posée comme utile pour déceler la présence de grisou : *“ La lampe de sûreté devient un régulateur pour le mineur ; par elle il peut explorer toutes les parties de la mine où il existe du gaz inflammable, et l'état de la flamme lui indique jusqu'à quel point l'air est vicié. Aussitôt que le gaz inflammable se trouvera mêlé à l'air atmosphérique, la flamme de la lampe s'agrandira »*. Au-delà de Ronchamp, le 10 mai 1824, dans une circulaire à tous les préfets, le Directeur Général des Ponts et Chaussées et des Mines *“ ordonne (...), l'emploi exclusif des lampes de sûreté dans des mines qui avaient été le théâtre d'événements malheureux occasionnés par l'impéritie ou par l'imprudence, et où il était dangereux de conserver le mode d'éclairage ordinaire ”*.

L'emploi de la lampe Davy semble donc se généraliser donc dans les mines françaises. On pourrait croire le problème réglé et clore là l'histoire des coups de *“ feu grisou ”* ronchampois. Mais ceux ci se multiplient. Au puits Saint-Louis, une explosion fait, le 31 mai 1830, 28 morts et 5 blessés. Constant Lamboley trouve la mort et trois de ses compagnons sont blessés le 30 mars 1849, au puits Saint-Charles. Dans le même puits, une explosion de grisou fait 8 morts et 5 blessés le 29 janvier 1857. La même cause provoque la mort de 30 mineurs, le 10 août 1859 dans la partie Est des galeries du Puits St Joseph et de 16 mineurs, le 1er septembre 1879, dans la galerie d'avancement du puits du Magny. Le 24 juin 1886, une nouvelle explosion fait 23 morts au puits Saint Charles. Que dit-on de ces catastrophes, de ces blessés et de ces morts ?

En 1849, on parle de l'imprudence de l'ouvrier Lamboley : *“ Une explosion dans les circonstances où ces ouvriers se trouvaient placés ne peut s'expliquer que par une extrême négligence et une désobéissance formelle aux ordres qui leur sont donnés journellement. (...) ils étaient chargés d'enlever des déblais placés sur le plancher établi sur le puits inférieur au Stock sous lequel on présumait qu'il se trouvait du gaz hydrogène. Lorsque ces déblais ont été enlevés, ils ont enlevé deux planches de ce plancher et ont probablement laissé tomber une lampe à feu découvert dans le puits inférieur ce qui a déterminé l'explosion ou bien ont ils eu l'imprudence d'introduire une lampe pour éclairer sous le plancher, c'est ce qu'on ignore pour le moment. Mais dans aucun cas ils devaient avoir ces lampes découvertes conformément aux ordres rigoureux qui leur étaient donnés chaque jour. ”* Est donc mise en avant la rupture du dispositif joignant type de lampe-type d'usage-lieu. En 1857, on accuse un mineur de s'être endormi, laissant ainsi le feu traverser sa lampe : *“ (...) il est à remarquer*

<sup>7</sup> Certaines dérogations seront accordées comme en 1835 dans le puits Henry IV. Des infractions seront également commises comme l'emploi de lampes à feu nu en avril 1828 dans le puits n°1.

<sup>8</sup> *Journal des Mines* (228), décembre 1815, page 465 sq. , *Annales des Mines*, 1ère série, Tome 1er, 1816, pp. 182 sq..

*que le corps de cet homme était étendu dans la position d'une personne endormie (...) Il est à présumer que la lampe abandonnée à elle même par son maître endormi se sera remplie de gaz et que les parcelles de houille en s'enflammant auront déterminé l'explosion. "* En 1859, des mineurs sont accusés en se battant d'avoir provoqué l'explosion de grisou par détérioration de leurs lampes : *La position dans laquelle on l'a trouvé [le mineur Sauvageot] avec les deux autres personnes, donne à penser, jusqu'à présent du moins, qu'il était effectivement en lutte avec son camarade et que cette lutte peut avoir causé l'explosion. "*

En 1879, la catastrophe a peine arrivée, le secrétaire général de la préfecture écrit au ministre de l'intérieur : *" On ignore la cause de l'accident, qu'on peut attribuer à l'imprudence d'un ouvrier ou à une lampe cassée "*.

Tous les corps ne sont pas remontés à la surface, alors que l'on connaît par ailleurs l'importance de ceux-ci, de leur état, de leurs emplacements respectifs dans l'entreprise légiste de reconstitution des causes de la catastrophe.

En 1886, la question du rallumage d'une lampe au fond de la mine, par un mineur est posée, alors qu'un poste de rallumage est installé à la base du puits. Rupture donc du dispositif lieu-usage....

En 1890, un système de fermeture est mis au point : *"la fermeture au rivet de plomb "* : un rivet de plomb au lieu d'une vis condamne l'ouverture de la lampe qui ne peut se faire sans couper le rivet ou briser une partie de la lampe. Tout rivet brisé peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi. En 1902, ce mode de fermeture devient électromagnétique.

Le parcours des lampes de mine est caractérisé par le passage des lampes à feu nu aux lampes dites de sûreté, et par l'adjonction d'un procédé " inviolable " de fermeture.

Ce passage, l'adjonction donc de ce mince grillage qui sépare la flamme de l'atmosphère extérieure, est aussi une renégociation des faits pensés comme naturels; possédant des lois de développement propre, hors de toute atteinte de l'action humaine<sup>9</sup>, et des faits pensés comme culturels.

Si l'on examine les dossiers administratifs dressés au moment de la catastrophe de 1824, l'on s'aperçoit que l'ingénieur des mines fait un rapport qui laisse les causes de l'accident dans l'indécision : l'aérage fonctionnait mais peut être pas d'une façon assez efficace, on n'a pas vraiment les moyens d'en juger, peut être un ouvrier a t il été faire ses besoins dans d'anciens travaux grisouteux. Dans le second cas ce serait l'ouvrier qui serait incriminé, dans le premier le grisou, présenté comme un phénomène naturel, dont on ne peut réellement mesurer la circulation. L'explication hésite donc entre une attribution à un grisou difficilement maîtrisable et une faute humaine. A partir de l'introduction des lampes de sûreté, l'ensemble des incriminations met en avant des fautes humaines. A un grisou pensé comme peu ou prou phénomène naturel; succède un grisou jugé comme contrôlable par l'activité humaine, en particulier celle des mineurs, un grisou culturalisé.

Le mode d'approche que nous avons mis en œuvre, rompant avec l'approche souvent pratiquée des lampes de mine, nous permet de comprendre cet objet, tel qu'il est désigné et mobilisé par les acteurs : un objet technique, un objet moral et un objet politique.

Le tamis inaugural de la lampe Davy n'est pas seulement dispositif de protection contre le grisou, il est aussi le dispositif matériel qui renvoie *a priori*, pour avoir négligé l'état de la flamme ou pour avoir endommagé ou ouvert la lampe, la responsabilité des coups de grisou au mineur. Objet moral, la lampe de mine est mobilisée pour attribuer et répartir les rôles et

---

<sup>9</sup> Comme les définit Descola.

les responsabilités des catastrophes, elle indique aux mineurs qu'ils sont les acteurs de leur propre mort au travail..

L'introduction de la lampe Davy et des règlements de sécurité est aussi à Ronchamp, l'occasion d'une mise en ordre des corps, des lieux et des manières de faire, bref d'un dispositif de contrôle accru des comportements mineurs.

Par cela, la lampe serait un de ces objets constructeurs de nature et de société (B. Latour 1995) qui pourrait ouvrir à une muséographie qui ne soit ni accumulation de lampes, ni reconstitution de lampisterie, mais, à travers un ou deux types de cet objet, illustrer ce basculement dans les registres d'attribution des catastrophes.

### Références bibliographiques :

BACHELARD, G.

1948 *La terre et les rêveries de repos*. Paris : J. Corti.

BOLTANSKI, L. , THEVENOT, L.

1991 *De la justification. Les économies de le grandeur*. Paris : Gallimard.

CRESSWELL, R.

1999 « La technologie culturelle peut-elle se tromper ? », in : J. -L. Jamard, A. Montigny, F. - R. Picon, *Dans le sillage des techniques. Hommage à Robert Cresswell*. Paris : L'Harmattan, p. 539-562.

GEERTZ, C.

1998 « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture », *Enquête* (6), p. 73-105.

LATOUR, B.

1991 *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.

1995 « Note sur certains objets chevelus », *Nouvelle revue d'ethnopsychiatrie* (27), p. 21-36.

MATTEI, B.

1987 *Rebelle, rebelle ! Révoltes et mythes du mineur 1830-1946*. Seyssell : Editions du Champ Vallon.

SIMONNIN, L.

1867 *La vie souterraine. La vie et les mineurs*. Seyssell : Editions du Champ Vallon.

ZOLA, E.

1986 *Carnets d'enquêtes. Une ethnographie inédite de la France*. Textes établis et présentés par H. Mitterand. Paris : Plon.